

Les Cahiers de droit



Livres reçus

Volume 29, numéro 1, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042884ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042884ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1988). Livres reçus. *Les Cahiers de droit*, 29(1), 287–288.

<https://doi.org/10.7202/042884ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Livres reçus

- « Les règles du mandat », par Claude Fabien, dans **Répertoire de droit — Mandat**, Doctrine, Document 1, Montréal, Chambre des notaires du Québec, 1986, 363 p., ISBN 2 89032 293 9.
- Les principes de l'imposition du revenu au Canada**, par Guy Lord et Jacques Sas-seville, 4^e édition, Montréal, Éditions Thémis, 1987, 453 p., ISBN 2-920376-25-X, 44 \$ (régulier), 38 \$ (étudiant-e).
- La vente**, par Michel Pourcelet, 5^e édition, Montréal, Éditions Thémis, 1987, 296 p., ISBN 2-920376-65-9, 35 \$ (régulier), 31 \$ (étudiant-e).
- Guide des références pour la rédaction juridique**, par Didier Lluelles, Montréal, Éditions Thémis, 1987, 101 p., ISBN 2-920376-66-7, 17 \$ (régulier), 15 \$ (étudiant-e).
- Causes invoquant la Charte 1986-87**, sous la direction de Gérald-A. Beaudoin, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1987, 443 p., ISBN 2-89073-632-6, 39,50 \$.
- Les personnes âgées et le droit**, collectif, Montréal, Éditions Thémis, 1987, 339 p., ISBN 2-89073-606-7, 25 \$.
- « La tenure seigneuriale dans la province de Québec », par M^e Paul-Yvan Marquis, dans **Répertoire de droit — Titres immobiliers**, Doctrine, Document 4, Montréal, Chambre des notaires du Québec, 1987, 255 p., ISBN 2-89032-312-9.
- Droit pénal — Orientations nouvelles**, Formation permanente, Barreau du Québec, Éditions Yvon Blais, 1987, 302 p., ISBN 2-89073-640-7, 32,50 \$.
- Développements récents en droit administratif**, par la Formation permanente du Barreau du Québec, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1987, 333 p., ISBN 2-89073-635-0, 32,50 \$.
- Les limitations des attributs économiques du droit d'auteur**, Québec, Ministère des affaires culturelles, 1987, 43 p., ISBN 2-550-18082-8.
- La détermination de la peine/Sentencing**, sous la direction de Hélène Dumont, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1987, 253 p., ISBN 2-89073-610-5, 29 \$.
- « La Suisse », **Pouvoirs**, n^o 43, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 224 p., ISBN 9 782130 400516, 79 FF.
- « La détermination de la sentence », **Criminologie**, vol. XX, n^o 2, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, 113 p., ISBN 2-7606-0814-X, ISSN 0316-0041, 7,50 \$.
- Le privilège parlementaire au Canada**, par Joseph Maingot, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1987, 367 p., ISBN 2-89073-627-X, 45 \$.
- L'arbitrage commercial international**, par Jacques Béguin, Montréal, Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec/Éditions Yvon Blais, 1987, 279 p., ISBN 0 7717 01764, 35 \$.
- Les droits de l'homme à l'épreuve des circonstances exceptionnelles**, par Rusen Ergec, Bruxelles, Éditions Émile Bruylant/Éditions de l'Université de Bruxelles, 1987, 427 p., ISBN 2-8027-0327-7 et 2-8004-0932-0.

Les volumes proposés peuvent être consultés au secrétariat des *Cahiers de Droit*, bureau 7133 (Pavillon Charles-De Koninck).

Si la recension de l'un d'eux vous intéresse, veuillez en informer Christiane Truchon au numéro de téléphone 656-5253.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un délai de six mois pour remettre votre recension.

Le livre recensé demeure la propriété de la personne qui en a fait la recension.